COMPTE RENDU CSAL
DU 09/10/2023

Solidaires Finances Publiques commence ce CSAL par la lecture d'une déclaration liminaire (en annexe) où nous avons fait état du sondage IFOP commandé par la DG, confirmant les résultats de l'Observatoire Interne et par là même, les analyses portées par Solidaires Finances Publiques depuis plus de 15 ans.
Dans cette liminaire, Solidaires Finances Publiques demande le report de deux points d'information à l'ordre du jour (bilan de la campagne IR et point GMBI et présentation de l'outil NOVAE) pour non transmission de documents et transmission tardive d'autres documents conformément à l'article 88 du décret 2020-1427 du 20/11/2020.
Les autres organisations syndicales donnent lecture de leurs liminaires et s'associent à la demande de Solidaires Finances Publiques sur la demande de report.
La présidente de séance accepte la demande de report et s'engage à fournir des documents plus complets.
Sur le reste des sujets pas de réponse comme à l'habitude, cela ne relève pas de sa compétence !
Deux PV de séances précédentes sont approuvés et nous commençons l'ordre du jour de ce CSAL.

1/ PONTS NATURELS 2024

Pour l'année 2024, 2 dates de ponts naturels sont possibles, le 10 mai et le 16 août.
La direction propose le 16 août, il s'agit d'une orientation générale de la DG, suivie scrupuleusement par notre DDFiP.
Solidaires Finances Publiques estime que la DGFiP peut octroyer 2 journées d'autorisations d'absences/an aux agents.
À défaut, Solidaires Finances Publiques demande que les sites soient fermés au public et laisser libre choix aux agents de travailler le 10 mai ou pas. Tous les agents n'ont pas le même nombre de jours de congés selon le module horaire choisi.
Pour expliquer son choix, la présidente indique que le 10 mai se trouve pendant la campagne IR et que l'on doit assurer la réception du public (physique, téléphonique, électronique). Le calendrier veut que cela ferait 3 jours fermés d'affiler (8 mai, 9 mai (jeudi de l'ascension) et vendredi 10 mai).
Solidaires Finances Publiques a rappelé que cela concernait seulement une 1/2 journée de réception physique puisque l'accueil est fermé le vendredi après-midi.
Pour la directrice, le 10 mai étant hors vacances scolaires, le problème de la garde d'enfants est moins prégnant qu'en août. Nous avons dû lui rappeler que le 10 mai est une journée vaquée par l'éducation nationale et que contrairement au 16 août (période estivale) il n'y aura pas de centre aéré non plus.
Solidaires Finances Publiques invite tous les agents avec des enfants sans mode de garde à venir avec eux au travail. La CGT propose de déposer un préavis de grève pour cette journée !

Les autres OS ont également demandé à avoir 2 journées d'autorisations d'absences exceptionnelles.
La présidente est restée sur une position dogmatique et propose uniquement le 16 août en pont naturel, bien que nous lui ayons fait savoir que d'autres directions (33, 47, 93…) avaient déjà accordé les 2 ponts !
Ce point de l'ordre du jour était le seul qui était soumis à vote.
Les 3 organisations syndicales représentatives ont voté contre.
Par conséquent, le CSAL sera reconvoqué sur ce même sujet. Qui sait d'ici là, la présidente fera peut-être une nouvelle proposition, comme cadeau de départ ! Elle a tout loisir d'offrir une journée d'autorisation d'absence exceptionnelle aux agents de la DDFiP 66.

2/ SUPPRESSION DE LA CAISSE EN NUMÉRAIRE A PRADES

À partir du 1er décembre, il ne sera plus possible de payer en numéraire au CFP de PRADES.
Le paiement à distance par carte bancaire a été installé au SGC de Prades et il le sera bientôt au SIP.
Nous avons demandé que des terminaux de paiement par CB sans contact soient installés. Pour le moment, seul Argelès est équipé. Réponse favorable de la direction.
Pour le paiement en numéraire, il faudra dorénavant se rendre dans un des 16 débitants de tabac. Solidaires Finances Publiques indique que les 2 débitants de tabac posent problème sur Prades. Ces deux débits refusent en effet tout paiement par carte bancaire et renvoient les contribuables insistant pour payer par ce moyen au SGC de Prades. La direction nous répond que ce sujet est remonté à la DG. La Française des Jeux va faire un rappel à l'ordre aux débitants de tabac défaillants.
Solidaires Finances Publiques espère que la communication auprès de la population sera bien faite pour qu'elle sache bien qu'il n'est plus possible de payer en numéraires au CFP de Prades.

3/ DOSSIER NUMÉRIQUE DE L'AGENT : gestion du dossier individuel de l'agent sur support électronique via l'application GAUdDI

Depuis 2018 le dossier individuel de chaque agent est dématérialisé. En 2023 nous arrivons dans la phase finale.
Tous les éléments concernant un agent seront déposés directement dans Sirhius (ex : notification avancement échelon). Seul restera en papier ce qui concerne le côté médical et le côté disciplinaire.
Pour Solidaires Finances Publiques c'est une régression et non un progrès, en effet tout le côté humain est oublié. Il n'y a plus de gestion humaine et proche, il faut passer par le CSRH et le SIA pour poser des questions et surtout ne pas être pressé pour obtenir des réponses.

4/ ECORESPONSABILITE : l'outil BeGES, ecooccitanie

L'écoresponsabilité s'impose à la DGFiP.
Des éléments statistiques nous ont été présentés datant de 2019 !

Un bilan sera fait et servira de socle pour mettre en œuvre un plan d'action dans chaque département, qui se déroulera de 2024 à 2027. Notre direction s'est portée candidate pour 2 items : la protection des ressources en eau et le recyclage…
Pour notre département, il ressort que c'est l'utilisation de la voiture qui est le point le plus important (et génère donc le plus de pollution).
Solidaires Finances Publiques a rappelé que nous n'étions pas responsables du manque de transports en commun sur notre département et qu'il ne faudrait pas culpabiliser les agents.
L'énergie des bâtiments est également un critère. À ce propos, un audit énergétique va être fait sur le site de la Côte Vermeille à compter du 10 octobre. Un bilan sera fait. Des crédits sont et seront demandés au niveau national pour améliorer le site de la Côte Vermeille, vraie passoire énergétique, mais pas la pire de France suivant les critères de l'administration, chacun jugera !
Une information sera donnée aux agents sur les écogestes.
Solidaires Finances Publiques a rappelé que l'écoresponsabilité est un beau sujet politique du moment pour l'État, une vaste opération de communication sans aucune annonce des moyens qui seront mis en œuvre pour y faire face.
Les futurs éléments statistiques ne seront que meilleurs puisque ceux fournis aujourd'hui datent de 2019, et en 2019 le télétravail n'était pas en vigueur comme aujourd'hui.
Solidaires Finances Publiques s'interroge aussi sur la pertinence des indicateurs fournis par la direction générale : celui concernant les émissions de gaz à effet de serre sera caduque dans les prochaines statistiques. En effet, les bâtiments domaniaux de plus de 50 ans ne seront pas retenus (ce qui exclura de fait la Côte Vermeille et une partie des SGC).

5/ BILAN ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Solidaires Finances Publiques a précisé que ce n'était pas un bilan mais un point de situation, car la campagne d'entretien professionnel n'est pas encore terminée. Des dossiers sont encore en instance, la direction en a convenu.
517 agents ont été évalués.
Sur les recours auprès de l'autorité hiérarchique :

- 3 dossiers de cadre A qui ont donné 3 rejets partiels,
- 2 dossiers de cadre B avec 2 rejets partiels,
- 1 dossier de cadre C avec un rejet total.

Sur les recours en CAPN :

- Il y a 1 dossier de cadre A en instance à la DG.
- 4 dossiers sont encore en instance au niveau local.

Solidaires Finances Publiques a rappelé que le processus était très lourd et que beaucoup d'agents avaient renoncé à s'engager dans la procédure d'appel.
Solidaires Finances Publiques a également signalé que lors de la saisie des modifications par l'autorité hiérarchique, les comptes rendus initiaux étaient écrasés. C'est problématique lorsque l'agent veut aller en CAP Nationale !

6/ BILAN DES APPRENTIS

À la DDFiP des Pyrénées-Orientales, 6 contrats d'apprentis ont été signés en 2023, 3 en 2022 soit au total 9 apprentis.

Chaque apprenti a un maître d'apprentissage désigné par le chef de service au moment de la signature du contrat. Le maître d'apprentissage perçoit une indemnisation de 500 € par an.
Solidaires Finances Publiques a fait quelques remarques sur le positionnement des apprentis par rapport à leur cursus d'étudiants, par toujours en adéquation avec le service d'affectation retenu.
Nous avons également dénoncé la tentation de certains chefs de services de vouloir utiliser ces apprentis comme de la main d'œuvre bon marché, en lieu et place d'agents titulaires !
Solidaires Finances Publiques a demandé à avoir le livret d'accueil des apprentis ainsi que le guide du maître d'apprentissage. La direction nous les enverra.

7/ QUESTIONS DIVERSES

- Nous avons demandé où en était l'appel de candidatures pour le poste C Contractuel à Saillagouse : la direction a reçu 9 candidatures, l'examen de celles-ci est en cours.
- Absence de médecin du travail dans le département : un rappel a été fait aux chefs de service pour que les aménagements de poste soient maintenus tant qu'il n'y a pas de médecin et en attendant une réponse du Secrétariat Général.
- Transfert des missions cadastrales de Céret et Prades sur Perpignan : la direction a assuré que les groupes de travail se tiendront avec présence d'agents à l'exception de celui qui les concerne sans doute le plus, celui du transfert des charges et emplois qui doit se tenir fin octobre.
- Concernant le Centre de Contact des Professionnels qui s'installera au 01/09/2024 à la Côte Vermeille : un plan de zonage sera réalisé avant fin octobre 2023. La première tranche de travaux sera le CDC.
- Pour les travaux des sites de Prades et Céret, la direction est en attente du retour du bureau d'études.
- Le versement de l'IAMF (Indemnité d'Accompagnement de la Mobilité Fonctionnelle) devrait intervenir prochainement mais sans qu'une échéance précise ne nous soit communiquée. Le traitement est en cours.
- Point sur les conditions pour le bénéfice de la prime d'accueil.
- Solidaires Finances Publiques a rappelé que les comportements violents et les attitudes inappropriées n'avaient pas leur place au sein de notre administration et encore moins dans nos collectifs de travail et les relations hiérarchiques qui en découlent. Nous serons extrêmement vigilants sur les suites données aux dossiers en cours.
- Suite au départ à la retraite annoncée de la cheffe de service des Domaines, son remplacement se fera avec un choix en interne.

Vos représentants au CSAL :
Titulaires : Franck Humbert, Vincent Paumard, Valérie Joanchicoy, Denis Corratger.
Suppléants : Alain Chomeyrac, Christine Mirroir, Véronique Bègue, Hélène Rieubernet.